



WARLUS - INFOS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Sommaire

<i>Conseil Municipal</i>	<i>P. 1 et 2</i>
<i>Le Père Noël</i>	<i>P. 2 et 3</i>
<i>Guichet Unique Habitat</i>	<i>P. 3</i>
<i>Cérémonie des vœux</i>	<i>P. 4</i>
<i>Le Carnet de Warlus</i>	<i>P. 5</i>
<i>Recensement à 16 ans</i>	<i>P. 5</i>
<i>Qualité de l'eau</i>	<i>P. 5</i>
<i>Chemin de St Omer</i>	<i>P. 6</i>
<i>Carte d'identité</i>	<i>P. 6 et 7</i>
<i>Pass'Déchets</i>	<i>P. 8</i>

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 6 Février 2023**. Nous vous présentons ci-dessous un résumé des sujets abordés :



1 – Examen de devis divers

1 – 1 - VMC-ventilation. Un devis a été demandé pour la maintenance des installations techniques de la salle polyvalente. Proposé par l'installateur avec détail des prestations, l'entreprise ENERGIA maintenance a été retenue par le Conseil Municipal qui a accepté le montant du devis proposé.

1 – 2 - Installations de chauffage de l'ancienne école. Il a été constaté que la régulation du chauffage dans l'ancienne école était défectueuse. Une entreprise a transmis son devis en envisageant la pose de robinets thermostatiques. Nous attendons d'autres devis et la décision sera prise lors du prochain Conseil.

1 – 3 - Jeux extérieurs sur la place. L'entreprise EHTRE a transmis son devis pour l'installation des jeux sur la place, avec plusieurs bancs. La présentation des différents articles et du devis a été faite aux membres du Conseil Municipal qui a donné son accord pour la réalisation des installations et le montant du devis.

1 – 4 – Panneaux de signalisation. Après la pose de pierres en interdisant l'accès aux véhicules à moteur, la signalisation pour le chemin de St Omer devra être complétée avec les panneaux adéquats (panneaux B7b). Nous envisageons par la même occasion de remplacer dans la commune les panneaux en mauvais état et d'en réinstaller là où ils sont manquants. Une commande pour l'ensemble des panneaux à poser ou à remplacer sera effectuée lors de la pose des feux comportementaux rue de Berneville, vraisemblablement à la même entreprise.

2 – Devenir de l'ancien matériel de l'école. Divers matériels scolaires sont toujours entreposés à l'ancienne école et encombrant une salle complète. Il est donc proposé de les confier à une association ou de les vendre à un prix modique aux habitants intéressés. Des lots seront constitués, des visites prévues et les amateurs, s'ils sont plusieurs pour le même matériel, seront départagés par tirage au sort. Nous aurons l'occasion de vous tenir informés le moment venu, avant l'été.



3 – Précisions sur la location de la salle de classe. La salle de classe libre est proposée à la location aux Warlusiens pour des fêtes familiales courtes hors repas (gâteau d'anniversaire par exemple) et ne se prolongeant pas au-delà de 22 heures. En effet, cette salle n'étant pas insonorisée, il s'agit d'éviter les nuisances sonores pour le voisinage. De plus, aucune installation ne permet la cuisson dans ces locaux. Le règlement intérieur concernant la location de cette salle sera donc revu et un membre du Conseil Municipal pourra venir à tout moment contrôler le respect des règles édictées dans ce document.

4 – Inauguration de la salle polyvalente rénovée. Cette cérémonie est confirmée pour **le samedi 25 Mars à 11 heures**. Des élus extérieurs, les entreprises ayant participé aux travaux et services nous ayant aidés financièrement par les subventions, dans le montage des dossiers et la réalisation des travaux seront invités. La population est bien entendu également invitée.

5 – Point sur le recensement. La distribution des identifiants en boîtes aux lettres a eu lieu le jeudi 19 Janvier avec une demande de saisie souhaitée pour le 24 Janvier. Au 25 Janvier, 61 % des foyers avaient saisi les informations les concernant par internet. Une lettre de rappel transmise le 26 Janvier fixait un nouveau délai au 10 Février. Au 3 Février, 91 % des foyers étaient à jour de leurs saisies. Les derniers habitants n'ayant pas donné suite ont été contactés par l'agent recenseur et la formule papier leur a été proposée. Mais certains n'ayant pas de difficultés avec internet n'ont cependant pas répondu dans les délais et ont fait l'objet de nouvelles relances. La clôture définitive des opérations de recensement est prévue en semaine 7 (entre le 13 et le 17 Février).

6 – Divers

6 – 1 – Réfection de l'église. Une rencontre entre Madame le Maire, les Adjointes et l'architecte du patrimoine a eu lieu le 30 Janvier dernier. Des précisions ont pu être apportées sur l'étude initiale et le cadencement des travaux, notamment sur les coûts. Ces derniers éléments ont été portés à la connaissance des membres du Conseil Municipal.

6 – 2 – Histoire de Warlus. Une conseillère a émis l'idée d'une vidéo à réaliser sur l'histoire de Warlus. Si vous avez des documents ou de vieilles photos sur la vie de la commune, merci de nous les communiquer. Ces originaux seront bien entendu rendus aux personnes qui nous les confieront momentanément.

COLIS AUX AINÉS ET CADEAUX AUX ENFANTS



Au départ avec les cadeaux

Le samedi 17 Décembre 2022 la distribution des colis offerts par la municipalité aux aînés de plus de 70 ans, a été effectuée le matin par des membres du Conseil Municipal. Comme l'an dernier, la priorité a été accordée aux produits locaux. C'est ainsi 56 colis qui ont été remis aux bénéficiaires (34 femmes et 22 hommes).

Ce même samedi, à partir de 14 heures 30, le Père Noël, dont la venue et la tournée ont été organisées par l'association « Warlus Loisirs Animation » a sillonné les rues de notre village.

Les cadeaux pour les plus jeunes (- de 6 ans) et les bons d'achat pour les plus grands (7 à 12 ans) ont été offerts par la municipalité. L'association WLA a pour sa part gâté tous les jeunes jusqu'à 16 ans en leur offrant des friandises. Les membres du Conseil Municipal et ceux de WLA ont donc travaillé en bonne entente pour créer de l'animation dans notre village et combler nos enfants. Pour préserver le Père Noël et ses lutins du froid qui nous accompagnait cette année, la présidente de WLA avait embarqué chocolat chaud et vin chaud dans le traîneau. Un grand merci au Père Noël, à son chauffeur qui remplaçait les rennes, et à tous les bénévoles qui ont décoré son traîneau des temps modernes, et participé à la distribution.



La pose « souvenir » pour les enfants sages



Les lutins ont affronté le froid

Le Père Noël a gâté les enfants. La gentillesse de ces derniers a été appréciée et doit être soulignée. L'intérêt qu'ont manifesté les parents pour cette animation est un encouragement pour les organisateurs. Et même certains aînés ayant reçu leur colis le matin ont tenu à saluer le Vieux Bonhomme, et ont accepté d'être photographiés avec lui.

REUNION PUBLIQUE « GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT »



Au cours d'une réunion publique tenue le 12 Janvier à la salle polyvalente de WARLUS, Madame Noémie BOISSON, conseillère France Renov' à la CCCA (Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois) est venue présenter **ce service public, gratuit et indépendant**, pour l'information, le conseil et l'accompagnement, dédié à la rénovation de l'habitat. Les Warlusiens présents, mais aussi les participants de communes voisines ont pu découvrir les grandes lignes de son action : Economies d'énergie, démarches, aides financières. Les personnes intéressées ont pu lui poser des questions. Dès lors que vous avez un projet de rénovation, ou simplement un besoin d'informations, vous pouvez la contacter au **service du Guichet Unique de l'Habitat** à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois au **03 21 220 200** ou vous connecter sur le site national dédié : **france-renov.gov.fr**

UNE CEREMONIE DES VŒUX APPRECIEE



En raison de la pandémie liée au Covid, la traditionnelle cérémonie des vœux n'a pas pu avoir lieu ces deux dernières années. Cette année était donc celle des retrouvailles pour renouer avec la tradition. C'est le vendredi 20 Janvier à 19 heures 30 que le Conseil Municipal avait donné rendez-vous à l'ensemble de la population à la salle polyvalente.

Madame le Maire a rappelé les travaux les plus importants réalisés : réfection de l'entrée des rues de Saint Omer, des Tourelles et chemin de Duisans, le plus gros chantier étant celui de la rénovation de la salle polyvalente avec l'installation

d'une VMC double flux, l'isolation et l'abaissement des plafonds, dans un souci de sobriété énergétique.

Après ce bilan rapide des trois années écoulées, Madame le Maire a présenté les projets de travaux dans notre commune. Des dossiers ont été déposés pour la réfection de la voie et des trottoirs de la RD 59 qui traverse le village (rue d'Arras, rue de Wanquetin) avec des feux à l'entrée du village en venant de Dainville (croisement avec l'ancienne rue d'Arras), modification des priorités au croisement avec les rues d'Agnez et de Berneville, et création d'une zone d'absorption des eaux pluviales sous la place communale.

Pour faire respecter la limitation de vitesse en agglomération sans troubler la quiétude des riverains, des feux comportementaux sont également envisagés rue de Berneville. Concernant l'église, l'architecte a rendu ses conclusions et chiffré les travaux à réaliser. Nous allons maintenant déterminer le calendrier des différentes phases et déposer d'abord la demande de permis de construire pour la toiture et monter les dossiers de demande de subvention.

Pour cette manifestation conviviale, les membres des 24 familles ayant rejoint notre commune depuis l'année 2020 ont été nominativement invités et un cadeau de bienvenue a été remis aux présents. Il s'agit de deux mugs confectionnés à l'intercommunalité et représentant différentes vues caractéristiques de notre village.

Bien entendu, cette cérémonie s'est terminée par le verre de l'amitié que chacun a pu apprécier en discutant entre anciens et nouveaux habitants de notre commune de Warlus.



LE CARNET DE WARLUS



Le 23 Janvier 2023, Martin DETOURNE est venu égayer le foyer de Monsieur Adrien DETOURNE et de Madame Mélody ELOY, domiciliés 6 Impasse de la Place. Le Conseil Municipal présente ses plus vives félicitations aux parents.



Le 9 Décembre 2022, Madame Jeannine LOEUILLET née ACCART, domiciliée 11 rue de Berneville, nous a quittés à l'âge de 95 ans. Elle était la doyenne de notre commune depuis le 28 Septembre 2022. A sa belle-sœur, à ses neveux et nièces, à toute la famille et à ses amis, le Conseil Municipal renouvelle ses sincères condoléances.



Le 31 Janvier 2023, Monsieur Jean-Jacques ACCART, domicilié 11 rue d'Arras, nous a quittés à l'âge de 90 ans. A son épouse, à ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, à toute la famille et à ses amis, le Conseil Municipal renouvelle ses sincères condoléances.

16 ANS : LE MOMENT DU RECENSEMENT



- Pourquoi, quand et comment se faire recenser ?
- Des réponses simples pour une action simple.

Pourquoi ? Cette démarche facilite l'inscription sur les **listes électorales** à 18 ans et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.

Quand ? Depuis janvier 1999, **tous les jeunes Français, garçons et filles, ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant.**

Comment ? Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une **attestation de recensement** indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (baccalauréat ou conduite accompagnée par exemple). Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

Connaitre cette étape et la faire connaitre est important.

C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.

QUALITE DE L'EAU – INFORMATIONS COMMUNALES



La Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale effectue régulièrement des contrôles de la qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Le dernier prélèvement pour notre commune a eu lieu le mercredi 14 Décembre 2022. La conclusion sanitaire de cette analyse indique : « **Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés** ».

Le pH est à 7,6.

ENROCHEMENT DU CHEMIN DE ST OMER



Pour éviter le passage de quads et d'autres véhicules à moteur dans le chemin de St Omer, interdit à la circulation sauf pour les engins agricoles, le Conseil Municipal a évoqué la possibilité de poser un enrochement laissant passer les cyclistes, piétons et chevaux, plutôt qu'une barrière. L'exploitant agricole concerné a toujours la possibilité d'accéder à l'entrée de ses pâtures. Conformément à la décision du Conseil Municipal du 5 Décembre 2022, qui en a accepté le devis, ces roches ont donc été posées fin janvier pour y interdire la circulation des véhicules non autorisés qui l'empruntaient régulièrement.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE électronique

La nouvelle Carte Nationale d'Identité, de la taille d'une carte bancaire, est généralisée à tout le territoire national depuis le 2 Août 2021. Cette nouvelle carte, hautement sécurisée, contient les éléments d'état civil ainsi que la photo numérisée de son titulaire et ses empreintes digitales.



Vous possédez une carte d'identité en cours de validité ?

Vous n'avez **aucunement besoin de réclamer** le renouvellement anticipé de la carte que vous possédez actuellement. Vous pourrez continuer à l'utiliser sous les mêmes conditions et ce jusqu'à la date de fin de validité figurant au verso de votre carte.

La carte nationale d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans. En France, il n'est pas obligatoire d'avoir une **carte d'identité**. Néanmoins sa possession facilite les démarches de la vie quotidienne pour lesquelles il faut fournir un justificatif d'identité (examens, concours et hospitalisations notamment).

La création d'une carte d'identité est une démarche simple et gratuite pour une première demande ou un renouvellement.

Que faut-il faire pour obtenir une carte d'identité (CNI) ?

La nouvelle procédure prévoit qu'un formulaire officiel **Cerfa n°12100*02** est indispensable pour faire sa demande de **carte d'identité**. Ce document doit être rempli **OBLIGATOIREMENT** depuis votre ordinateur. Vous ne devez surtout pas l'imprimer pour y entrer vos coordonnées de façon manuscrite.

Où et comment faire la demande ?

Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit **équipée d'une station d'enregistrement**.

Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

#Simplification

DU NOUVEAU POUR MES DÉMARCHES ! **la carte d'identité**



MODE D'EMPLOI

-  **1 Je rassemble les pièces nécessaires pour mon dossier**
Liste des pièces sur interieur.gouv.fr :
mes démarches > carte nationale d'identité
-  **2 Je me rends dans la mairie mon choix équipée du dispositif de recueil**
-  **3 À la mairie, l'agent complète mon dossier avec ma photo et numérise mes empreintes digitales**
-  **4 Lorsque ma carte d'identité est disponible, je reçois un SMS**
-  **5 Je vais retirer ma carte à la mairie dans laquelle j'ai déposé ma demande**

POUR GAGNER DU TEMPS EN MAIRIE, PENSEZ À LA PRÉ-DEMANDE SUR INTERNET !
Consultez le site ants.gouv.fr > Réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité

www.demarches.interieur.gouv.fr



 **MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

 @Place_Bellevue |  /ministere_interieur |  @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

Seules les mairies équipées d'une station d'enregistrement sont à même de traiter votre demande. Les plus proches pour notre commune sont celles d'ARRAS, d'AVESNES LE COMTE et de DAINVILLE.

La liste complète des mairies disposant de ce matériel et la récapitulation des différentes démarches à effectuer et des pièces justificatives à fournir selon la situation du demandeur est disponible sur le lien suivant : <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/carte-identite>

Les demandeurs souhaitant s'adresser à la mairie de Dainville peuvent consulter le site de cette commune et plus spécifiquement la rubrique des cartes d'identité :

<http://www.mairie-dainville.fr/fr/information/73909/carte-nationale-identite>

Documents à fournir pour établir une carte d'identité

Les documents à fournir dépendent de la situation du demandeur (Première CNI, renouvellement, mineur ou majeur etc...) Toutes les pièces à fournir sont indiquées sur les liens ci-dessus.

PASS DECHETS

La mise en place du PASS DECHETS, annoncée initialement pour Mai 2022, a dû être différée.

Depuis le 2 Janvier dernier, il est possible de formuler sa demande en ligne sur www.sma62.fr puis cliquer sur l'onglet « **mon espace usager** » puis sur le pavé bleu « **Inscription en ligne PASS DECHETS** » situé à droite. Un justificatif de domicile et une pièce d'identité sont demandés et peuvent être transmis par voie informatique, joints à cette demande.



La rubrique « **Mon pass'Déchets en 4 étapes** » indique la marche à suivre. Il convient de créer son compte dans l'espace usager et de formuler sa demande en ligne. Avant de vous inscrire, il est conseillé de cliquer sur la ligne située en dessous de ce pavé bleu et intitulée « **demande de badge : mode d'emploi** »

Il est également possible de déposer sa demande sous

enveloppe après avoir imprimé et rempli le formulaire papier disponible sur cette même page du site.

Un contrôle d'accès en déchèterie sera mis en place progressivement mais à partir du 4 Septembre 2023, l'obligation de présenter ce badge pour tout dépôt en déchèterie sera effective.

Les déchèteries seront alors équipées de lecteurs de carte et le contrôle sera réalisé à partir de cette date sur l'ensemble des déchèteries du SMAV. Ce badge strictement personnel permettra à son possesseur de déposer 30 m3 de déchets par an sur l'ensemble des 12 déchèteries du territoire. L'apport sera limité à 8 m3 par jour (contre 2 m3 aujourd'hui).



Des formulaires papiers sont également disponibles en déchèterie ou en mairie sur simple demande*.

***INSCRIPTION EXCLUSIVEMENT EN LIGNE OU PAR FORMULAIRE PAPIER.**

Formulaire version papier (Traitement plus long) :

– Pour les [particuliers](#) – Pour les [professionnels](#) – Pour les [associations](#)